

Mardi 27 mars 2018

Sécurité des femmes dans les transports en commun :  
la Métropole et les sociétés de transports,  
avec le soutien financier de l'État, se mobilisent

Le réseau de transports en commun de la Métropole est reconnu comme étant l'un des plus sûrs de France. Plus de 58 millions de voyages y sont réalisés chaque année, dont 59% par des femmes. La Métropole, les transporteurs et l'ensemble des partenaires travaillent ensemble pour leur assurer un voyage en toute tranquillité. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du nouveau Contrat Local de Sécurité Transport 2016-2020 (CLST) avec un accent porté sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports en commun. Cette action s'inscrit également dans le cadre du Plan Egalité Femmes-Hommes 2017-2019 de la Métropole. Pour agir concrètement auprès des usagers des transports en commun du territoire, la Métropole et ses partenaires ont mis en place un plan d'action.

L'État et les collectivités locales sont les garants de la sécurité quotidienne des biens et des personnes en tous lieux, et notamment dans les transports en commun. Depuis plus de quinze ans, les acteurs du territoire se sont engagés dans une démarche partenariale à travers un Contrat Local de Sécurité des Transports (CLST). Ce contrat est un outil privilégié qui porte l'ambition d'une politique de prévention et de sécurité efficace dans les transports en commun du territoire métropolitain. Un nouveau contrat a été signé en 2016 pour une durée de cinq ans, intégrant deux nouvelles actions : la lutte contre les violences faites aux femmes et la sécurité nocturne. Le Contrat Local de Sécurité comprend aujourd'hui 12 actions ciblées qui ont pour objectif d'apporter une réponse concrète et efficace aux problèmes d'incivilité et de délinquance dans les transports en commun du Réseau Astuce de la Métropole. Les partenaires de ce CLST, aux côtés de la Métropole, sont la Préfecture (section Prévention de la Délinquance), le Réseau Astuce (Transdev Rouen/ TAE / KEOLIS / VTNI / Cars Hangard), la Justice, la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale ainsi que la ville de Rouen.



Un comité de pilotage se réunit une fois par an afin d'assurer le suivi des mesures initiées et de veiller à la réalisation, à la bonne coordination ou réorientation des actions qui ont été définies dans le contrat. Une cellule de veille mensuelle rassemble tous les acteurs et analyse les rapports permettant d'évaluer les actions mises en place et de les ajuster si besoin.

Afin d'agir concrètement pour assurer le confort des femmes dans les transports en commun sur le territoire, la Métropole en étroite collaboration avec les transporteurs du Réseau Astuce et l'ensemble des partenaires du groupe de travail « violences faites aux femmes dans les transports »\*, a mis en place un **plan d'action** décliné autour de 4 axes prioritaires :

### 1. Améliorer la prise en charge des personnes agressées

L'objectif est de **former les personnels d'exploitation**, en contact avec le public afin qu'ils sachent comment réagir en cas de harcèlement ou de violence sexiste. Pour cela, la Métropole a fait appel à un cabinet spécialisé en conseil, formation et études sur l'égalité femmes hommes. Avec le soutien financier de l'Etat (DRDFE), deux sessions de formation, ont ainsi pu être organisées en mai et en novembre 2017 avec les référents sécurité des 5 transporteurs du territoire. À l'issue de cette formation, les transporteurs, conformément à la loi du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs, ont été invités à faire des propositions d'actions concrètes à mettre en place en interne.

Trandev Rouen a ainsi élaboré **un module de formation complet** d'1h30 à destination de l'ensemble de ses 950 salariés. Il donne les clés nécessaires pour adopter le bon comportement en cas de prise en charge d'une victime. Ce module sera déployé jusqu'en 2023 et permettra de toucher l'ensemble des collaborateurs concernés au cours de leur Formation Continue Obligatoire (formation dispensée tous les 5 ans au titulaire du permis Transports en Commun). Un flyer a également été édité à destination du personnel sur les principes d'accueil de femmes ayant subi des violences ainsi qu'une procédure affichée dans les lieux de vie. Un module de sensibilisation sera déployé en parallèle en milieu scolaire, la sécurisation des transports publics passant par la prévention dès le plus jeune âge. Quant aux autres transporteurs, des formations et l'élaboration de flyers sont en cours dans le but de sensibiliser le personnel.

Par ailleurs, une réflexion conjointe est menée avec les **services de Police et de Justice** pour que le relais et les **plaintes** soient gérés dans les **meilleures conditions**.

### 2. Créer des statistiques fiables d'incidents liés aux violences sexistes

Un « Observatoire d'ambiance » analyse chaque mois les faits de violences enregistrés sur le réseau et permet d'avoir une visibilité sur la sécurité des réseaux. Quotidiennement, les conducteurs font remonter les données via une main courante. La Métropole travaille avec les différents transporteurs afin de faire évoluer cette main courante en y intégrant des données sexuées notamment afin de bénéficier de statistiques fiables pour bénéficier d'une meilleure visibilité sur les faits se déroulant sur le réseau et leur évolution. Celle-ci sera effective en mai.

### 3. Voyages exploratoires, à l'initiative de la Ville de Rouen

La Ville de Rouen a organisé en mai 2017 différents voyages exploratoires avec les habitantes du quartier Lombardie, sur les Hauts de Rouen (<https://www.rouen.fr/femme-ville>) . À l'issue de ces voyages, les habitantes ont formulé différentes préconisations concernant la sécurité, la qualité des trajets, mais également le harcèlement sexiste dans les transports.

Une restitution orale avec les décideurs a eu lieu en juin. Transdev Rouen et la direction transports de la Métropole ont apporté des réponses rapides et concrètes à certains points soulevés (réfections des stations souterraines du métro, signalétique des correspondances, vignettes boutons alerte) et d'autres sont actuellement en phase de concertation avec les usagères.

### 4. Créer une campagne forte et visible par le plus grand nombre

La campagne aura lieu du **3 au 7 avril 2018**, dans le cadre de la semaine internationale de lutte contre le harcèlement de rue.

Cette action, menée dans le cadre du CLST par la Direction des Transports de la Métropole, a été mise en place conjointement avec les transporteurs, le service Prévention des Discriminations (dans le cadre du Plan Egalité femmes-hommes) et Information et Communication Externe de la Métropole, le direction commerciale de Transdev Rouen et la Direction Régionale Déléguée aux Droits des Femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE)

Les objectifs de cette campagne sont :

- De dénoncer le sexisme existant et ses conséquences dans l'espace public et les transports en particulier
- De faire réagir le plus grand nombre dans la perspective de faire évoluer les mentalités
- D'informer les usagers sur les moyens mis en œuvre par la Métropole et les transporteurs pour assurer leur sécurité (1000 caméras de vidéo protection présentes dans tous les bus/métro, formation des agents du réseau Astuce, boutons d'urgence, travail partenarial avec la Police et la Justice)

Elle doit ainsi apporter des réponses aux cibles de harcèlement (à qui doivent-elles s'adresser ?), leur proposer des moyens d'action, ainsi qu'aux témoins (comment réagir ?), et alerter les agresseurs (prise de conscience et connaissance des peines encourues).



Déclinaisons de cette campagne :

> Campagne d'affichage dans les transports en commun du Réseau Astuce

Les affiches s'adressent :

- Au témoin (avec conseils),
- À la victime (comment réagir)
- À l'agresseur (peines encourues)



Le déploiement se fera :

- Au dos du poste de conduite dans les bus et TEOR
- Affiches dans les véhicules : métro, TEOR et bus du Réseau Astuce
- Affichages dans les 6 stations les plus fréquentées du réseau (Gare Rue Verte / Théâtre des Arts / Mont Riboudet Kindarena / Saint Sever / République / Campus)
- Dans les locaux des différents transporteurs
- Sur les abris bus du réseau Astuce (Le Trait, Duclair...)

Relais de la campagne sur :

- Les sites Web de la Métropole et du réseau Astuce
- Information dans le Guide du réseau Astuce, à la rentrée de septembre 2018 et sur le site du réseau Astuce pour indiquer comment et où signaler les faits de harcèlement

> Spots vidéos

Des spots vidéos, s'inspirant de la campagne d'affichage, seront diffusés sur les écrans METRO et TEOR et sur les écrans du réseau TAE du jeudi 29 mars au mercredi 11 avril.



> Mise en évidence visuelle des boutons d'urgence sur les quais de métro (autocollants) ainsi qu'à l'intérieur des rames de métro.



> Saynètes à bord des véhicules

La troupe de théâtre d'improvisation *Collectif artistique Communes Idées* interviendra à bord des véhicules et aux abords des arrêts les plus fréquentés (Théâtre des Arts – Gare Rue Verte – Mont Riboudet Kindarena – Saint Sever – Eglise Saint-Jean et Mitterrand).

Les scénettes seront jouées par plusieurs comédiens, identifiables par leur tenue, du 3 au 7 avril sur les créneaux horaires suivants :

- Mardi : 12h – 14h
- Mercredi : 14h – 18h30
- Jeudi : 16h30 – 18h30
- Vendredi : 12h – 14h
- Samedi : 14h – 16h

Un coordinateur interviendra auprès du public pour expliquer la démarche de la Métropole et des transporteurs.

L'objectif est de susciter des réflexions et des échanges sur la façon de réagir individuellement et collectivement. Le rôle du témoin « actif » sera ainsi valorisé.

> Création de spots vidéo par des étudiants

Des spots vidéo de 30 secondes ont été réalisés par d'anciens étudiants du BTS Corneille, option Audiovisuel en collaboration avec l'Association COFEEL, Production Audiovisuelle. Ces spots seront diffusés sur les réseaux sociaux, à destination des jeunes. Une page sera consacrée à ce projet dans le journal Globules lors de la campagne.

> Rendez-vous Sport « Self Défense » le 9 avril au Kindarena



Dans la continuité de son plan d'action, la Métropole propose une initiative originale et de grande échelle : une initiation gratuite au Self-Défense. Celle-ci se déroulera au Kindarena lundi 9 avril, en plein cœur du RDV Sports Zumba qui rassemble à lui seul 1200 participants à majorité féminine. L'initiation durera 30 mn et sera dispensée par les équipe de Raymond Gros, 25 ans d'expérience d'enseignement en self-défense Elle consistera en un travail seul dans le vide de techniques élémentaires de coups de pieds et de poings alterné avec techniques de self-défense de base effectuées par deux.





> Ressources en ligne à disposition des structures souhaitant des outils de sensibilisation

Le centre de ressources « Égalité femme-homme » du CIDFFD (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine-Maritime) met à disposition en ligne des documents pour les structures souhaitant mettre en place des actions de sensibilisation autour des violences sexistes et sexuelles (lien de téléchargement : [http://humanitheque.fr/ressources/?filter\\_theme=harcelement&query\\_type\\_theme=or](http://humanitheque.fr/ressources/?filter_theme=harcelement&query_type_theme=or)).

Ce plan d'action s'inscrit dans les priorités de l'Etat en matière de violences faites aux femmes, à la fois au plan national (5<sup>ème</sup> plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019 / objectif 32 : en finir avec le harcèlement sexuel dans les transports et dans l'espace public) et local (protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes). Les actions menées par la Métropole sur ce sujet bénéficient du soutien financier de l'Etat (DRDFE : Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les femmes et les hommes), et ont fait l'objet d'une valorisation dans le cadre du Tour de France de l'Egalité, lancé le 4 octobre 2017 par Edouard Philippe, Premier Ministre et Marlène Schiappa, Secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce Tour de France de l'Egalité s'est achevé le 8 mars à l'occasion de la Journée Internationale du droit des Femmes après être passé dans les 18 régions de métropole et d'outre-mer. L'ambition de ce Tour de France de l'Egalité était de donner l'opportunité à chaque citoyen et citoyenne de s'exprimer sur sa manière d'appréhender la question de l'égalité femmes-hommes et sur ses attentes concernant les pouvoirs publics pour la faire progresser.

**\*Partenaires du groupe de travail « violences faites aux femmes dans les transports » :**

*Transdev Rouen*

*TAE*

*Préfecture : DRDFE (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les femmes et les hommes)*

*Police*

*Gendarmerie*

*Académie de Rouen – GAPASE (Groupe Académique de Prévention et d'Appui à la Sécurisation des Etablissements)*

*Magazine Globules en collaboration avec l'Association COFEEL Production Audiovisuelle*

*Collectif artistique « Commune idée »*

*Et des représentants des villes de Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville*



## Harcèlement, violences... De quoi parle-t-on ?

Le harcèlement sexuel se caractérise dans le Code pénal par le fait **d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle** qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait d'user (même de façon non répétée) de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un autre. Ces faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de trente mille euros d'amende. En cas de circonstances aggravantes (notamment en cas d'abus d'autorité ou de faiblesse), ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et quarante-cinq mille euros d'amende.

Les violences sexuelles recouvrent quant à elles l'exhibition (un an d'emprisonnement et quinze mille euros d'amende), les agressions sexuelles (baisers forcés, mains aux fesses, frottements, etc.), qui sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de soixante-quinze mille euros d'amende, et le viol, qui est un crime puni de quinze ou vingt ans de réclusion criminelle.

Le harcèlement sexiste recouvre les faits susceptibles d'être incriminés pénalement en tant que harcèlement sexuel, ainsi que des comportements qui s'en situent à la marge (sifflements, présence envahissante et opprimante, regards insistants, propos sexistes, questions intrusives ou commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire) ou qui sont isolés (le délit de harcèlement sexuel n'étant constitué, pour certains faits, qu'en cas de comportement répété). *Source : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr>*

### Contact presse

Perrine BINET

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

